

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°212594 - 79ÈME ANNÉE

Moment de partage avec des enseignants, des étudiants et des journalistes de Diego Suarez à Madagascar : Regards croisés sur la liberté de la presse à l'Université d'Antsiranana



Ce 6 juillet, l'Université d'Antsiranana à Madagascar était le lieu d'un moment de partage sur le thème de la liberté de la presse au service de la promotion des droits humains. Une conférence en était le support. Elle a rappelé l'importance du partage pour mieux se connaître et s'enrichir mutuellement.

Ce 6 juillet, la Faculté des Lettres et de Sciences humaines de l'Université d'Antsiranana accueillait une conférence de Manuel Marchal, rédacteur en chef de Témoignages, sur le thème de la liberté de la presse au service de la promotion des droits humains.

Grâce à la mobilisation des enseignants de la Faculté de Lettres et de Sciences Humaines autour notamment de Lovatiana Ravoavy, l'Amphithéâtre Chocolat était rempli. La participation de plusieurs journalistes était à noter, avec en particulier Pascal, le président de l'Association des journalistes professionnels d'Antsiranana (ASPA) et Iss Hérigny de Midi Madagascar,

qui intervient également en tant qu'enseignant à l'université de la grande ville du Nord.

Une minute de silence précéda la conférence. C'était un émouvant hommage rendu à une étudiante en 3^e année de Licence qui était décédée la nuit précédente.

Quand le système colonial empêchait la liberté de la presse

L'objectif de la conférence était de montrer ce qu'il se passe quand la liberté de la presse peut s'exercer et lorsque ce n'est pas le cas. Les exemples étaient tirés de deux médias : L'Aurore malgache et Témoignages.

Il a été question de la répression subie par les rédacteurs de l'Opinion, journal précurseur de l'Aurore malgache, ainsi que de celle visant Paul Dussac, directeur politique de l'Aurore malgache. Cette répression s'inscrivait dans un régime colonial où la liberté de la presse était combattue par la classe dominante. Ceux qui par leurs écrits s'opposaient à ce système devaient systématiquement s'attendre à subir des peines de prison. Cette violence fut un des facteurs expliquant l'évolution du mot d'ordre des journaux communistes à Madagascar : de la revendication de la citoyenneté comme à La Réunion à celle du retour à l'indépendance.

Quand la liberté de la presse peut s'exercer...

Les articles choisis dans Témoignages rappelaient que quand la liberté de la presse peut s'exercer, alors l'opinion peut être informée des dérives du pouvoir. Et ces dérives finissent par cesser. Ce fut notamment le cas en 1947 avec les articles de Témoignages dénonçant les méthodes de la Gestapo utilisée par les représentants du gouvernement français à Madagascar à l'encontre des victimes de la répression de la révolte.

Les scandales de la fraude électorale, de la déportation de jeunes enfants réunionnais arrachés à leur famille soi-disant pour repeupler la France, du Depo Provera injecté aux femmes Réunionnaises au mépris de leur santé... autant de sujets que la liberté de la presse permet de mettre en valeur. Ce furent autant de combats qui firent avancer la cause des droits humains à La Réunion.

La conférence fut suivie de nombreuses questions d'étudiants et de journalistes fortement intéressés par ce moment de partage mêlant journalisme et regards croisés sur l'histoire.

Présentation de reportages d'étudiants

Elle se conclut par la présentation de trois reportages vidéos réalisés en deux semaines par trois groupes d'étudiants en Licence de la Faculté des Lettres. Il était question de l'agriculture soutenable, de la lutte contre la pollution plastique et de la protection de l'environnement. Ce furent autant de sujets qui ont rappelé qu'à Madagascar, les étudiants sont fortement sensibilisés sur ces questions vitales pour leur avenir. Cela montra aussi leur implication et leur motivation à traiter ce genre de sujets.

Cette matinée du 6 juillet à l'Université d'Antsiranana fut donc un succès. Elle

contribua à rappeler l'importance de mieux se connaître par le partage. Une initiative qui en appelle d'autres.

M.M.

De nouvelles mesures adoptées : l'égalité hommes-femmes dans la fonction publique

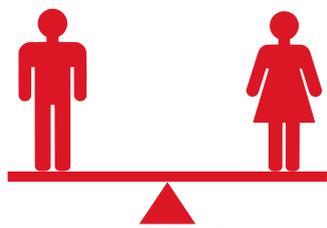
Une proposition de loi transpartisane a reçu le 6 juillet un ultime feu vert unanime du Sénat, d'où elle était issue. Les mesures adoptées renforcent le dispositif de « nominations équilibrées » de la loi Sauvadet.

Des mesures pour améliorer l'accès des femmes aux postes à responsabilité de la fonction publique, avec une parité des nominations jusqu'au cabinet de l'Élysée, ont été adoptées le 6 juillet par le Parlement.

La proposition de loi transpartisane a reçu le feu vert unanime du Sénat, d'où elle était issue. Elle a été adoptée définitivement, après le large vote obtenu la veille à l'Assemblée nationale, où seul le groupe RN s'est opposé à des quotas selon lui « offensants pour les femmes ».

Les mesures adoptées renforcent le dispositif de « *nominations équilibrées* » de la loi Sauvadet, qui imposait depuis 2013 un taux minimal de 40% depuis 2017 d'hommes et de femmes parmi les personnes nommées pour la première fois aux principaux postes de direction de la fonction publique.

Ces dispositions permettent d'améliorer la féminisation des quelque 6000 emplois concernés. Mais les femmes y restent largement minoritaires, alors qu'elles représentent plus de 60% des agents publics.



Le Parlement a porté à 50% le taux de personnes de chaque sexe dans les primo-nominations aux emplois supérieurs et de direction, sous peine de sanctions financières.

Elle entrera en vigueur à partir de 2026 pour la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière, où le champ d'application a été étendu aux chefs de service et de pôle.

Pour les collectivités territoriales, l'obligation prendra effet à « *compter du prochain renouvellement général de leurs assemblées délibérantes* ».

Les communes restent concernées à partir de 40.000 habitants, les députés ayant accepté, dans leur compromis avec le Sénat, de renoncer à abaisser le seuil à 20.000. Les nouvelles obligations concerneront aussi les emplois des cabinets ministériels, ainsi que ceux du cabinet du président de la République.

Des sanctions financières sont prévues, mais seulement en cas de non-publication du nombre d'hommes et de femmes nommés, à partir de 2026.

Une autre mesure phare de la loi concerne la haute fonction publique. La loi introduit à partir de 2027 un taux minimum de 40% de personnes de chaque sexe présentes dans ces postes à responsabilité. Avec une pénalité financière prévue en cas de non-respect, au bout d'un délai de trois ans, pouvant aller jusqu'à 1% de la masse salariale.

Un index de l'égalité professionnelle dans le secteur public, avec publication obligatoire, sera instauré. Ce n'est pas « *une loi symbole* » mais « *un outil concret pour faire bouger les lignes* » en faveur de la féminisation des postes à responsabilités, a souligné le ministre de la Fonction Publique Stanislas Guérini.

Loi Grand âge : le coup de gueule de l'Unccas

L'Union des centres communaux d'action sociale (Unccas) souhaite exprimer ici sa vive préoccupation face à l'absence d'une véritable loi Grand âge en France et à l'incapacité du gouvernement à tenir ses promesses sur cette question cruciale.

Le 11 avril, l'examen en séance de la proposition de loi « *Bien-vieillir* » a été interrompu après seulement trois jours. Malgré les promesses faites par le gouvernement et les déclarations d'Aurore Bergé, présidente du groupe Renaissance à l'Assemblée nationale, aucune autre date n'a été trouvée en mai, ni en juin, pour poursuivre les débats.

Finalement, le texte a été inscrit ou « *casé* », pourrait-on dire, pour les deux derniers jours de la session extraordinaire, les 20 et 21 juillet. Cependant, au sein même de la majorité certains responsables ne croient pas que cela puisse sérieusement être réalisable.

Voici pourquoi nous nous interrogeons quant à la volonté réelle du gouvernement de donner la priorité à cette question. Un nouveau report à la fin septembre ou octobre serait même envisagé, malgré un calendrier déjà bien chargé au parlement.

On peut donc se demander si le gouvernement ne cherche tout simplement pas à enterrer ce texte. D'autant plus que les députés ont voté un amendement imposant au gouvernement une véritable loi Grand âge, laissé sans réponse jusque-là.

20 ans après la canicule de 2003, 5 ans après la promesse d'Emmanuel Macron d'une loi Grand âge pour fin 2019, que fait le gouvernement ? Pendant ce temps, les personnes âgées, les aidants et les professionnels attendent des mesures significatives et une réelle avancée dans la prise en charge du Grand âge. Cette situation est inacceptable.

L'Unccas appelle le gouvernement à répondre aux personnes âgées, à leurs proches et aux professionnels du secteur, pour qu'ils obtiennent les mesures concrètes et l'attention qu'ils méritent.



Si nou ti arparl ankor in kou bannzil Chagos épi bande Chagossien...

Mézami, la dèrnyèr foi kan nou la anparl bannzil Chagos épi bande chagossien lété kan lo Groupe Réfijyé Chagos lété pou anparl la komémorassion lo dèrnyé voyaz la déportassion noute bande frèr é noute bande sèr : lo 13 zyin 1973 lo bato Nordvaer la transporte bande dèrnyé chagossien épi la larg azot dsi lo ké dann lil Maurice. Sa i romonte déza dopi sinkantan konm bande léktèr témoignages i koné vi ké noute zoinal la inform azo tan détaye koman sa la spassé.

Nou bande zami la koz chagossienne nou lété dann lo triste pars kom Olivier Bancoult téi di, i fète pa in n'afèr konmsa, mé i lèss pa sou silanss pars bande chagossien épi zot soutien i pé pa pass sa sou silanss..Mé an mèm tan, l'avé kékshoz an nou téi invite anou a garde lésipoir vi ké nou téi koné GB épi Maurice té apré négossyé.

Bien sir i négossyé an silanss, an sogré, mé toudinkou sa i sorte dann karo piblik l'informassion pars té pa possib otroman .So kou issi sé dann la Chanb député la Républik Maurice ké la fé in sobatkoz é bande zoinal i rolate sak la éspassé.. La anparl lo rolozman bande chagossien pars selon lo premyé minist Jugnauth bande négossyassion i avanss bien é i tarde pa pou abouti.

Bien antandi sa i rande bande chagossien optimist mé zot i obliye pa ziska zordi zot lé pa assossyé dann bande négossiassion donk zot lé in pé a l'ékar dann bande déssizyon. Mé zot i panss kan va rante dann lo konkré, so kou issi i fodra bien k'i ékoute azot.

A bon antandèr, salu !

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR. RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

74ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433